



Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

AVIS PUBLIC

CALENDRIER 2020 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la susdite ville, à toutes les personnes intéressées en conformité avec l'article 320 de la *Loi sur les Cités et villes* :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson a adopté par sa résolution # 7220-01-2020 la modification à son calendrier des séances ordinaires 2020 pour porter la séance ordinaire de décembre au 14 décembre 2020.

QUE le calendrier des séances qui se tiennent à la Salle du conseil les lundis aux dates suivantes à 19 h, à moins d'indication spécifique, est modifié comme suit :

Date
20 janvier 2020
17 février 2020
16 mars 2020
20 avril 2020
Mardi 19 mai 2020
15 juin 2020
20 juillet 2020
17 août 2020
21 septembre 2020
19 octobre 2020
16 novembre 2020
14 décembre 2020

Donné à Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, ce 21 mai 2020

Judith Saint-Louis
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DES AVIS MUNICIPAUX

Je, soussignée, greffière de la ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis public ci-haut concernant le sujet précité sur le site Internet municipal le 21 mai 2020. De plus, une copie dudit avis a été affichée par la soussignée au babillard à l'hôtel à cette même date.

Judith Saint-Louis
Greffière

Ce _____